

## LOI TRAVAIL : LES PSYCHOLOGUES ONT TESTÉ POUR VOUS

*La loi travail vous en avez entendu parler ?*

*Vous vous demandez ce qui va changer pour vos proches qui travaillent dans le privé ?*

*Vous vous demandez à quelle sauce les fonctionnaires, ces « grands privilégiés » vont bientôt être mangés ?*

*Et bien les contractuels et notamment les psychologues de l'administration testent pour vous :*

### **NI LES AVANTAGES DU PRIVE NI CEUX DU PUBLIC**

**Recrutement** : tout se discute avec votre employeur : ce fera de manière aléatoire, ne privilégiant pas les personnes déjà en poste qui doivent se soumettre à la même procédure que les personnes extérieures ; les salaires peuvent varier de 1400€ à 2400€ net en débutant selon l'endroit, le poste, le sourire, la forme du moment. Si vous êtes ancien, aucune assurance de reprise d'ancienneté. Faute au jeunisme sans doute, la connaissance de l'administration, la pratique ne sont guère conseillées.

**Primes** : peu importe la difficulté des missions, votre expertise ou votre niveau de diplôme : **CONTRACTUELS VOUS N'AUREZ RIEN.**

**Temps de travail, droit aux congés, horaires, pointage** : toujours à la carte.

**Les missions** : toujours multiples, nombreuses, variées, on vous jettera souvent dans la fosse aux lions.

**La fusion des instances représentatives** : si vous cherchez une instance où les conditions spécifiques de travail des contractuels sont abordées, arrêtez vous, vous ne trouverez rien.

**Les recours** : si vous voulez vous mettre à dos votre directeur, n'hésitez pas ! Non renouvellement de contrat garanti. « C'est une relation contractuelle, si vous n'êtes pas d'accord avec votre contrat vous pouvez partir, nous trouverons quelqu'un d'autre sans soucis ».

Vous connaissez pas la CCP ? Normal, c'est l'instance de recours pour les contractuels, mais on ne sait jamais pourquoi, quand et pour qui elle se réunit.

### **LE BUREAU REGIONAL DU SNEPAP-FSU TIRE LA SONNETTE D'ALARME !**

**LES PSYCHOLOGUES DE LA DISP DE LILLE VEULENT ETRE ENTENDUS ET RESPECTÉS .  
LES PSYCHOLOGUES DE LA DISP DE LILLE VEULENT POUVOIR EXERCER LEURS  
MISSIONS DANS DES CONDITIONS DIGNES ET RESPECTUEUSES DE LEUR TRAVAIL !**